



## Championnat Jeunes Drôme-Ardèche qualificatif au championnat AURA 2022-2023

# REGLEMENT INTERIEUR

Les championnats départementaux Jeunes, organisés par le comité départemental des échecs de la Drôme, constituent la première étape des qualifications pour le championnat de France Jeunes. Le championnat s'adresse à tous les joueurs licenciés A dans un club du département en catégories Petits-poussins (U8), Poussins (U10), Pupilles (U12), Benjamins (U14) et minimes (U16). Les joueurs étrangers doivent être scolarisés en France et s'être licenciés à la FFE au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de la saison en cours.

## 1. INFORMATIONS GENERALES

### Liste des tournois

Le championnat est organisé en 5 tournois : U8, U10, U12, U14 et U16 mixte. Dans chaque catégorie, les titres de champion et championne de la Drôme et de l'Ardèche seront décernés. En fonction du nombre de participant(e)s, la répartition des tournois peut changer.

### Date

Samedi 10 décembre 2022

### Lieu

Espace François Mitterrand  
2, av. ville de Mindelheim  
26300 Bourg-de-Péage

### Cadence

Catégories U8 et U10 : 15 minutes par joueur + 5 secondes par coup.  
Catégories U12 et plus : 25 minutes par joueur + 10 secondes par coup.

### Horaires

9h Ouverture de la salle et pointage ;

9h30 Fin du pointage ;

10h Début des parties ;

**R1** : 10h    **R2** : 11h    **R3** : 13h30    **R4** : 14h30    **R5** : 15h30

17h30 Remise des prix.

### Informations / Contact / Inscription

Rémi LEGENDRE

remi.legendre@gmail.com

06 87 16 19 04

## 2. PARTICIPATION

### 2.1 NOMBRE DE PLACES QUALIFICATIVES PAR DEPARTEMENT

<b>MIXTE</b>	<b>Drôme</b>	<b>Ardèche</b>		<b>FEMININE</b>	<b>Drôme</b>	<b>Ardèche</b>
U8	1	1		U8	1	1
U10	1	1		U10	1	1
U12	1	1		U12	1	1
U14	1	2		U14	1	1
U16	1	1		U16	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

### 2.2 REPECHAGE

Dans le cas où un joueur qualifié ne confirme pas sa participation auprès du directeur de la compétition au moins un mois avant le début du Championnat de ligue, sa place qualificative est attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie et du même département.

### 2.3 QUALIFICATIONS D'OFFICE

Sont qualifiés à condition d'être titulaire d'une licence A dans un des clubs de la ligue avant le 1er décembre de la saison en cours, les joueurs qualifiés d'office pour le prochain Championnat de France Jeunes.

## 3. DEROULEMENT

### 3.1 REGLES DU JEU

Les règles du jeu sont celles de la Fide à Goynuk (Antalya, Turquie) entrées en vigueur au 1er janvier 2018. En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur incriminé perdra la partie.

### 3.2 FORFAIT

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 15 minutes après le début des parties.

### 3.3 APPARIEMENTS

Les appariements se feront au Système Suisse intégral en 5 rondes à l'aide du logiciel Papi ou en Robin si des tournois fermés par catégorie sont possibles.

### **3.4 FIN DE PARTIE**

A l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier et indiqueront clairement le résultat à l'arbitre et ses assesseurs.

### **3.5 CLASSEMENT**

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant un point, une nulle ½ point et le départage suivant :

- le buchholz tronqué • le buchholz • la performance

## **4. ENCADREMENT**

### **4.1 DIRECTION DU CHAMPIONNAT :**

*Jérôme VALENTI*

Le directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat de France. Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

### **4.2 ARBITRAGE**

*Rémi LEGENDRE*

Seuls les joueurs, les arbitres et les officiels dûment autorisés par l'arbitre principal sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

### **4.3 COMMISSION D'APPEL**

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement. Elle est constituée : d'un représentant des arbitres, du directeur de la compétition ou son représentant, de l'organisateur ou son représentant, un entraîneur, et un joueur. Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

**Pour le CDJE 26,**

**Arbitre principal**

Rémi LEGENDRE



**Directeur du tournoi**

Jérôme VALENTI

